

# Conseil municipal du jeudi 29 FÉVRIER 2024

## PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Athée, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale sous la présidence de Madame le Maire, Nadine MARTIN-FERRE.

**Présents** : GIRAUD Marc, CHAMPION Kalyne, PESCHÉ Nicole, PAILLARD Alain, LAMY Anthony, DESMONTILS Olivier, JULIOT Alexandre.

**Absents excusés** : PIAU Valérie, GAUTHIER Clarisse.

**Absent non excusé** :

**Secrétaire de séance** : GIRAUD Marc

---

### ➤ APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 JANVIER 2024

Madame le Maire demande si des observations sont à apporter au compte rendu de la séance du 25 janvier 2024. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

### ➤ DEL 20240229\_01 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET LOTISSEMENT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le le comptable public à la clôture de l'exercice, préalablement au vote du compte administratif.

Madame le Maire certifie que le montant des mandats émis et des titres à recouvrer, au titre de l'année 2023, est conforme à ses écritures et que les résultats sont identiques.

Le compte de gestion est maintenant soumis à l'examen du Conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Considérant que le compte de gestion présenté par le Trésorier n'appelle ni observations ni réserves

**APPROUVE le Compte de Gestion 2023 du budget lotissement**

**AUTORISE Madame le Maire à signer le compte de gestion 2023**

### ➤ DEL 20240229\_02 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET COMMUNAL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le le comptable public à la clôture de l'exercice, préalablement au vote du compte administratif.

Madame le Maire certifie que le montant des mandats émis et des titres à recouvrer, au titre de l'année 2023, est conforme à ses écritures et que les résultats sont identiques.

Le compte de gestion est maintenant soumis à l'examen du Conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Considérant que le compte de gestion présenté par le Trésorier n'appelle ni observations ni réserves

**APPROUVE le Compte de Gestion 2023 du budget communal**

**AUTORISE Madame le Maire à signer le compte de gestion 2023**

➤ **DEL 20240229\_03 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET LOTISSEMENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 20240229\_01 approuvant le compte de gestion 2023

**Hors de la présence de Madame le Maire,**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

**APPROUVE, le compte administratif lotissement 2023** qui se présente comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses 2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes 2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Résultats 2023</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Report résultats 2022	0,00 €	5 998,49 €	5 998.49 €
<b>Résultat global</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 998,49 €</b>	<b>5 998,49 €</b>

**DECIDE d'affecter le résultat** comme suit :

- ↳ Report excédent en fonctionnement (002) : **5 998,49 €**
- ↳ Report excédent en investissement (001) : **0 €**

**DEL 20240229\_04 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET COMMUNAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 20240229\_02 approuvant le compte de gestion 2023

**Hors de la présence de Madame le Maire,**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

**APPROUVE, le compte administratif communal 2023** qui se présente comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses 2023	153 778.50 €	376 791.49 €	223 012.99 €
Recettes 2023	98 405.16 €	405 155.68 €	503 560.84 €
<b>Résultats 2023</b>	<b>-55 373.34 €</b>	<b>28 364.19 €</b>	<b>280 547.85 €</b>
Report résultats 2022	17 199.26 €	590 863.82 €	608 063.08 €
<b>Résultat</b>	<b>- 38 174.08 €</b>		
RAR - Dépenses 2023	-117 316.72 €		
RAR - recettes 2023	13 320.10 €		
<b>Résultat global</b>	<b>-142 170.70 €</b>	<b>619 228.01 €</b>	<b>477 057.31 €</b>

**DECIDE d'affecter le résultat** comme suit :

- ↳ Report excédent en fonctionnement (002) : 477 057.31 €
- ↳ Report déficit en investissement (001) : 38 174.08 €
- ↳ Réserve (1068) : 142 170.70 €

➤ **DEL 20240229 05 BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET LOTISSEMENT**

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif de la commune pour l'exercice 2024, Madame le Maire présente le projet de Budget, qui s'équilibre comme suit :

* section de fonctionnement .....	64 055.00 €
* section d'investissement .....	54 856.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE, le budget primitif 2024 tel que présenté en annexe**

➤ **DEL 20240229 06 BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET COMMUNAL**

Madame le maire présente le projet de BP 2024, qui a été préparé avec l'aide du CDL qui a fait part des observations suivantes :

- La sincérité est assurée à travers la minoration des recettes dans leur ensemble
- Les charges sont majorées par rapport aux dépenses effectivement envisagées, mais restent malgré tout d'un montant total inférieur à celui des produits générés.
- La section d'investissement est présentée en suréquilibre, un choix préconisé par la préfecture, qui lui paraît plus sincère que de l'équilibrer avec un montant non exécuté représentant les projets futurs.
- Un budget sain au niveau de tous les aspects financiers

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif de la commune pour l'exercice 2024, qui se présente comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

* dépenses de fonctionnement .....	880 157.31 €
* recettes de fonctionnement .....	880 157.31 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

* dépenses d'investissement .....	517 396.80 €
* recettes d'investissement .....	696 063.60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE, le budget primitif 2024 tel que présenté en annexe**

➤ **DEL 20240229 07 APROBATION CARTE COMMUNALE**

Madame le maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de carte communale a été élaboré et présente les différentes pièces du dossier soumis son approbation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.160-1 et suivants, R.161-1 et suivants ;

Vu la délibération en date du 16 septembre 2022 décidant l'élaboration de la carte communale ;

Vu l'avis favorable de la chambre d'agriculture en date du 10 juillet 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en date du 06 juillet 2023 ;

Vu l'arrêté municipal 2023-20 en date du 23 octobre 2023 soumettant le projet de carte communale à enquête publique ;

Vu le rapport et les conclusions favorables du commissaire-enquêteur ;

Entendu l'exposé de Madame le maire ;

Considérant que le projet tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article R.163-5 du code de l'urbanisme ;

**Décide :**

- d'approuver la carte communale en y apportant les ajustements figurant dans le tableau joint à la présente délibération ;

- de transmettre la délibération et le dossier de carte communale au préfet de la Mayenne qui dispose d'un délai de 2 mois pour l'approuver ;

**Précise que :**

- la présente délibération ainsi que l'arrêté préfectoral d'approbation feront l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département ;

- le dossier de la carte communale sera tenu à la disposition du public à la mairie d'ATHÉE aux jours et heures habituels d'ouverture.

➤ **DEL 20240229 08 DEVIS HUBERT AGRI POUR ACHAT TONDEUSE**

Madame le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu le devis de l'entreprise **HUBERT AGRI** pour l'achat d'une tondeuse autoportée.

Dans le devis N° 6053 du 09 février 2024 il est prévu :

- Tondeuse autoportée diesel KUBOTA PRO GZD 15 HD

**Le montant du devis est de 11987,50 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de:

- **VALIDER** le devis de l'entreprise **HUBERT AGRI** pour un total de **11987,50 € HT**
- **AUTORISE** Mme le Maire à établir et signer tous documents s'y référant.

➤ **DEL 20240229 09 DEVIS ALTRAD JEUX EXTÉRIEURS**

Madame le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu le devis de l'entreprise **ALTRAD** pour l'achat de jeux extérieurs.

Dans le devis OFFRE BP 2024 du 05 mars 2024 il est prévu :

- Parcours Laly le pont en arc.
- Parcours Marius 5 poteaux galva et 4 agrès.
- Panneau d'âge et de règlement 40x50 cm en dibon.
- Montage et scellement des jeux en 2 passages
- Passage du bureau de contrôle.

**Le montant du devis est de 10 810,00 € HT**

- VALIDER le devis de l'entreprise ALTRAD pour un total de 10 810,00 € HT
- AUTORISE Mme le Maire à établir et signer tous documents s'y référant.

➤ **DEL 20240229 10 PROJET EARL LA BASSE FERRON**

Avec la convocation, Madame le Maire a remis aux membres du Conseil Municipal une note de synthèse présentant le projet de l'EARL La Basse Ferron en vue d'exploiter un élevage de 457 veaux de boucherie et 80 génisses d'engraissement, soit 537 bovins.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, émet à l'unanimité un :

- **AVIS FAVORABLE.**

➤ **DEL 20240229 11 PROJET SCEA PERMAFERME DE LA BOURDONNAIS**

Avec la convocation, Madame le Maire a remis aux membres du Conseil Municipal une note de synthèse présentant le projet de la SCEA Permaferme de la Bourdonnais, sise 131 chemin de la Bourdonnais à La Chapelle-Craonnaise, relative à son projet d'installations de production de composts par filtres plantés de roseaux obtenus grâce à la valorisation de Matières d'Intérêt Agronomique, issues du Traitement des Eaux et de déchets verts ; ainsi que de valorisation et de stockage de biomasses

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, émet :

- **3 AVIS FAVORABLES.**
- **1 AVIS DÉFAVORABLE.**
- **4 ABSTENTIONS.**

➤ **BOITE A LIVRES**

Un devis a été réalisé pour la confection d'une boîte à livres. Celui-ci n'étant pas accepté par les membres du Conseil Municipal, il est décidé que la boîte à livres sera confectionnée par des bénévoles de la commune.

- La prochaine séance aura lieu le jeudi 04 avril 2024 à 20 heures.
- La séance s'est achevée à 22h30 heures.

**SIGNATURES**

Le Maire

Nadine MARTIN-FERRÉ



Secrétaire de séance

Marc GIRAUD